

OFFRE DE POSTE

CHU / ARS DE PICARDIE

Le CHU recrute pour l'ARS de Picardie :

MEDECIN COORDONNATEUR REGIONAL DE L'HEMOVIGILANCE

Recrutement effectué par le CHU d'Amiens pour une mise à disposition auprès de l'ARS de Picardie.

Activité principale

Coordonner l'hémovigilance et la sécurité transfusionnelle au plan régional, conformément à la législation en vigueur.

L'activité de coordination régionale d'hémovigilance s'exerce dans le cadre réglementaire prévu par l'article R.1221-32 du code de la santé publique (cf. décret du 01 février 2006 modifié par le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 – article 11). Missions principales :

- Suivre la mise en œuvre par les établissements de santé et de transfusion sanguine de la région, des dispositions de la section 4 du chapitre 1^{er} du titre II du livre II du CSP ainsi que, le cas échéant, des décisions du directeur général de l'ANSM et produits de santé et des actions entreprises par les comités de sécurité transfusionnelle et d'hémovigilance des établissements

- Entretenir des relations directes avec chacun des correspondants d'hémovigilance de la région, veiller avec eux à la qualité et à la fiabilité des informations recueillies en application des articles R. 1221-39 et R. 1221-43 et se tenir informé de toute difficulté que les correspondants rencontreraient dans l'exercice de leur mission

- Proposer, le cas échéant à l'ANSM et produits de santé sous couvert du directeur général de l'ARS, l'adoption de toute mesure susceptible d'améliorer la qualité, la fiabilité et la cohérence du dispositif d'hémovigilance

- Saisir sans délai le directeur général de l'ARS et le directeur général de l'ANSM et produits de santé de toute difficulté susceptible de compromettre la sécurité transfusionnelle et en informer simultanément l'EFS

- Proposer, le cas échéant, au directeur général de l'ARS, les mesures à prendre au vu des fiches de déclarations reçues en application de l'article R. 1221-50

- Etablir annuellement un rapport d'activité remis au directeur général de l'ARS et au directeur général de l'ANSM et produits de santé, avec copie à l'EFS.

Profil :

- Docteur en Médecine ou Praticien Hospitalier connaissant l'activité médicale transfusionnelle (exercice en établissement de santé et en établissement de transfusion sanguine)
- Connaissance des acteurs de la transfusion sanguine
- Connaissance de la législation relative à la transfusion sanguine, à l'hémovigilance, à la sécurité transfusionnelle
- Connaissance des bonnes pratiques, modes opératoires et procédures relatifs à la réalisation de l'acte transfusionnel
- Connaissance du fonctionnement et de l'organisation des soins dans les établissements de santé
- Connaissance du fonctionnement des institutions nationales chargées de la sécurité transfusionnelle (Agence Nationale de Sécurité du Médicament et des Produits de Santé, Direction Générale de la Santé, Institut National de la Transfusion Sanguine)
- Connaissance des méthodes utilisées en analyse systémique d'un évènement indésirable transfusionnel (appui méthodologique pour identifier les défaillances et engager les mesures préventives et correctives nécessaires) : méthode par analyse des causes racines, méthode Alarm
- Capacité d'animation (réseau de professionnels de santé) et de conduite de projet

- Capacité d'analyse et de synthèse : réalisation d'enquêtes transfusionnelles
- Capacité d'analyse des dysfonctionnements et anomalies : capacité à mettre en place des actions préventives et correctives
- Aptitude à communiquer en situation de gestion de crise

Position hiérarchique :

Article R.1221-35 du CSP modifié par le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 – article 1 : le Coordonnateur Régional d'Hémovigilance (CRH) est un médecin Praticien Hospitalier ou possédant des qualifications équivalentes doté de connaissances en matière de transfusion sanguine.

Placé auprès de la Direction de la Santé publique et intégré au sein de la sous-direction de la sécurité sanitaire..

Responsable de l'unité fonctionnelle « correspondant régional d'hémovigilance » Direction des Affaires Médicales du CHU d'Amiens / Pôle support, UF 8082.

Poste à pourvoir : dès que possible

Lieu de travail : Siège de l'Ars de Picardie – 52 rue Daire Amiens

Les candidatures (CV + lettre de motivation) sont à adresser à Monsieur Philip QUEVAL, Directeur des Ressources Humaines, avant le 28 février 2012 à l'adresse suivante :

ARS-PICARDIE-RECRUTEMENT@ars.sante.fr
Humaines

ARS de Picardie,
ou Direction des Ressources

52 Rue Daire - 80037 AMIENS – Cedex 1

Le 24 octobre 2012